

### **Vous avez une nouvelle annonce !**

Pour accéder à l'annonce transmise par Dematis, il convient de cliquer sur le lien contenu dans l'e-mail que vous venez de recevoir de la part de [info@dematis.com](mailto:info@dematis.com)

Ce guide vous permet de comprendre et de suivre pas à pas les différentes étapes de récupération d'une annonce envoyée par Dematis.

**IMPORTANT ! Le traitement d'une annonce transmise par Dematis vaut acceptation des nouvelles conditions générales d'utilisation décrites en page 2. Merci d'en prendre connaissance.**

1. Pour prendre connaissance de l'annonce, cliquez sur le lien hypertexte qui se trouve dans l'e-mail (ou copiez-collez ce lien dans la barre d'adresse de votre navigateur).
2. La page Internet qui s'ouvre contient l'annonce sous plusieurs formats suivant le mode de transmission utilisé par l'annonceur :
  - Texte libre (à recopier)
  - Fichier joint (à enregistrer pour traitement)
3. L'ouverture de la page web déclenche l'envoi à l'acheteur d'un accusé de lecture pour l'informer de la bonne réception et de la prise en charge de son annonce par votre support.
4. Vous devez renseigner les trois informations demandées dans la page (Date de publication, référence éventuelle de l'avis, et le prix HT facturé de l'annonce). Ces informations peuvent être renseignées dans un second temps, il suffit pour cela de revenir sur le lien pour retrouver la page de votre annonce (conservez donc bien le mail reçu).

#### **Bon à savoir :**

La référence Dematis de l'annonce se trouve dans l'objet du message (exemple de référence : 577059).  
Les coordonnées de facturation / devis de l'annonceur se trouvent en haut de la page de l'annonce.

En cas de problème technique sur l'annonce, contactez le support Dematis : [support@dematis.com](mailto:support@dematis.com)  
En cas de problème relatif au contenu de l'annonce, contactez l'annonceur en direct.

---

Consulter les [nouvelles conditions générales d'utilisation](#) décrites page suivante →

## Conditions Générales d'Utilisation du service de transmission d'annonces [Nouveau]

Dans le cadre des obligations de dématérialisation totale des marchés (échéance du 1 oct. 2018 pour les marchés supérieurs à 25.000 €), DEMATIS fait évoluer ses services de publication, et notamment les conditions de référencement des supports partenaires sur les plateformes E-marchespublics.com.

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**, les éditeurs des supports de publication d'avis de marchés (journaux, sites web) référencés par DEMATIS sur ses plateformes, s'engagent à verser à DEMATIS une contribution au titre du service de concentrateur opéré par DEMATIS pour chaque avis transmis.

Cette contribution permettra entre autres de financer :

- La maintenance et l'évolution des formulaires en adéquation avec la réglementation française et européenne.
- Le référencement de vos titres de presse dans le registre des publications de la plateforme, avec mise en avant de votre identité visuelle sur vos départements d'habilitation.
- Les frais marketings liés à la promotion du service.
- Les frais de support liés notamment, à l'acheminement, la supervision, les relances téléphoniques éventuelles liées à la confirmation de bonne réception et de traitement de l'annonce.

Cette contribution prend la forme d'une commission qui s'élève à 10% (dix pour cent) du montant net Hors Taxes facturé à l'annonceur par l'éditeur au titre de l'avis transmis par DEMATIS, sans condition de volume et sans effet de seuil.

Pour établir automatiquement le montant de la contribution, l'éditeur renseignera pour chaque avis le montant facturé à l'annonceur, via l'interface mise à disposition à cet effet.

### **LA FACTURATION D'UNE PUBLICATION D'ANNONCE RESTE DIRECTE ENTRE L'EDITEUR (vous) ET L'ANNONCEUR.**

DEMATIS adressera par mail à l'éditeur une facturation mensuelle du montant total des commissions à percevoir pour la période. En cas de faible volume d'annonces transmises, la facturation pourra adopter un rythme trimestriel.

**Le traitement par l'éditeur de l'avis transmis par DEMATIS vaut acceptation du principe de commissionnement de la régie DEMATIS en qualité d'apporteur d'affaires.**

L'éditeur peut demander à tout moment le déréférencement de ses supports (presse et/ou internet) des plateformes de DEMATIS s'il n'accepte pas ces Conditions Générales d'Utilisation.

L'absence de règlement par l'éditeur de la facture émise par DEMATIS entraînera le déréférencement automatique de son(s) support(s).

03/09/2018

**Votre contact :** Thomas Barré  
Responsable des activités Publication  
Tél. : +33 1 87 39 76 53 - [pub@dematis.com](mailto:pub@dematis.com)